



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi

Question écrite n° 19159

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur la nécessité de développer une action forte et prioritaire pour l'emploi des jeunes dans les départements et territoires d'outre-mer. En effet, les jeunes d'outre-mer sans emploi sont malheureusement en nombre encore plus important qu'en métropole. Dans certaines communes ou villes de Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, c'est parfois jusqu'à 50 à 60 % des moins de vingt-six ans qui se retrouvent sans emploi, souvent pour une très longue période. Il conviendrait de porter une attention toute particulière au niveau gouvernemental à une action prioritaire en faveur de l'emploi des jeunes en outre-mer. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

La lutte contre le chômage des jeunes dans les départements et collectivités d'outre-mer constitue une priorité pour le Gouvernement. C'est ainsi que l'un des objectifs de résultats assignés au représentant de l'État dans les DOM au regard des moyens qui lui sont alloués en matière d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi concerne tout particulièrement celui de la diminution du nombre des jeunes demandeurs d'emploi de moins de trente et un ans. Parmi ces différentes mesures, certaines intéressent uniquement le public jeune : le projet initiative jeune (PIJ), s'adresse aux jeunes de moins de trente ans afin de les aider à réaliser un projet professionnel. Une aide financière leur est alors versée soit pour suivre un cursus de formation qualifiant, hors de leur département d'origine dès lors qu'il n'est pas dispensé sur place, soit pour créer leur propre entreprise. Cette mesure enregistre une montée en charge constante, compte tenu des besoins soulignés par l'honorable parlementaire. Au cours de l'année 2007, ce sont 3 306 jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif au titre de la formation en mobilité et 1 454 autres jeunes qui ont pu monter leur propre entreprise, dans leur collectivité d'origine. La formation individualisée en mobilité (FIM), qui permet également aux jeunes ultramarins de suivre une formation professionnelle, hors de leur collectivité d'origine, afin de mieux s'insérer dans la vie active, a concerné 1 137 jeunes en 2007. La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes à Mayotte, destinée à encourager la création d'emploi durable au bénéfice des jeunes dans le secteur marchand. Ces efforts ont eu des résultats positifs : en fin d'exercice 2007, les départements d'outre-mer ont enregistré une diminution globale de l'ordre de 8,8 % de leur nombre de demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans et de 7,6 % de celui des moins de trente ans. Cette action sera bien entendue poursuivie au cours de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19159

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2219

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4251